En pensant aux premiers jours du Fonds spécial d'éducation en Afrique du Sud il y a deux ans, il est bon de se rappeler qu'à cette période tout espoir d'un changement fondamental et pacifique avait presque disparu. Le dur visage de l'apartheid était demeuré imperturbable devant les manifestations de 1985 et 1986, et en plus des sévères répressions appliquées pour tenir le système en place, des mesures draconiennes avaient été instaurées en février 1988.

Des restrictions pesaient sur presque tous les groupes extraparlementaires et sur de nombreux particuliers. Des milliers de personnes étaient détenues sans procès en vertu de la prolongation de l'état d'urgence. La censure était intensifiée et réussissait particulièrement bien, surtout à l'extérieur de l'Afrique du Sud, à faire disparaître des manchettes la question de l'apartheid.

Mais les Sud-africains n'ont pas tout abandonné. Le Canada non plus.

Il y a eu des périodes de frustrations intenses au point où certains Canadiens croyaient que nous devrions fermer notre ambassade et rompre nos relations avec ce pays. Nous avons répondu que si les autres mesures échouaient, nous étions prêts à franchir cette étape définitive. Toutefois, nous savions aussi que ce faisant, il nous était impossible d'exercer la moindre influence. Nous avons donc choisi de ne pas partir, mais plutôt d'accroître notre aide aux adversaires de l'apartheid à l'intérieur de l'Afrique du Sud, d'intensifier notre présence aux événements se produisant dans ce pays et de travailler encore plus ferme avec nos amis pour accroître les pressions internationales.

Et aujourd'hui, il se peut que nous soyons à la veille d'une période décisive en Afrique du Sud. Le gouvernement et la majorité noire reconnaissent la nécessité d'aller de l'avant. Tous deux sont prêts à envisager des changements pacifiques. Le climat est meilleur qu'il ne l'a été depuis des décennies.

Toutefois, qu'on ne s'y trompe pas : l'apartheid est encore bien vivant. L'optimisme au sujet de l'avenir ne doit pas nous faire perdre de vue la réalité actuelle. Les piliers de l'apartheid - le Population Registration Act, le Group Areas Act, le Land Act, la ségrégation dans les domaines de l'instruction et des soins de santé, le système des bantous et surtout le déni du droit de vote à la majorité noire - restent bien ancrés dans le droit sud-africain.

La répression est moins intense, mais elle n'a pas cessé pour autant. L'état d'urgence est toujours en place. Les détentions et les procès politiques se poursuivent. Même si l'on ne voit plus d'affiches "Whites Only" sur les plages, les conditions de vie n'ont guère changé dans les townships, les camps de squatters, les exploitations agricoles et les bantous. Les Noirs continuent d'être opprimés par un ensemble de règlements discriminatoires qui gouvernent presque tous les aspects de leur vie.